



REGLEMENT de la COUPE de GIRONDE des CLUBS de BMX 2026

Article I - PRESENTATION

La Coupe de Gironde des Clubs de BMX s'organise sur plusieurs manches sous la responsabilité du Comité de Gironde de Cyclisme représenté par la Commission BMX départementale.

Article II - PARTICIPANTS

La Coupe de Gironde des Clubs de BMX est accessible à tout pilote détenteur d'une Licence 2026 délivrée par la FFC.

Seuls les pilotes licenciés en Gironde pourront marquer des points pour leur club respectif.

L'ensemble des manches de la Coupe de Gironde des Clubs de BMX est ouvert à tous les clubs de BMX (girondins et autres départements).

Article III - DOTATION DES POINTS

A l'issue des classements de chaque manche, chaque pilote, dans sa catégorie, marquera des points pour son club.

Les points sont :

Les finalistes :

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
45 pts	41 pts	39 pts	35 pts	33 pts	31 pts	29 pts	27 pts

Les ½ Finalistes :

Les 5 ^{èmes}	Les 6 ^{èmes}	Les 7 ^{èmes}	Les 8 ^{èmes}
23 pts	21 pts	19 pts	17 pts

Les ¼ de Finalistes : 14 points pour tous

En manche : 12 points à tous

ATTENTION : les points marqués par les clubs non-girondins ne seront pas comptabilisés dans le classement général des clubs girondins.

Article IV - RECOMPENSES

Les 3 premiers clubs recevront leur récompense lors de l'Assemblée Départementale.

Article V - CALENDRIER 2026

Bordeaux - #1	07 Mars
Canéjan - #2	14 Juin
Gujan-Mestras - #3	27 Septembre
Avensan - #4 (Finale)	11 Octobre

